

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 16 décembre 2013  
Séance du 9 décembre 2013

## 9 Ressources humaines : modification du tableau des effectifs et vacations

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : M. BOUADDI

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs et de se prononcer sur la mise en œuvre de vacations, selon les propositions présentées ci-après.

**I – Créations de poste**

**A – Direction de la prévention et de la gestion des risques urbains**

Afin de pourvoir le poste de responsable du service de la police municipale laissé vacant suite à un départ en retraite, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste de chef de service de police municipale, à temps complet.

20 DEC. 2013



# maintenant !

## **B- Direction de la vie associative et du sport**

Le départ en retraite à venir d'un agent de la direction de la vie associative et du sport nécessite pour assurer son remplacement, d'ouvrir un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet. Le vote de l'assemblée est requis sur cette création.

## **II - Vacances**

Par délibération en date du 3 décembre 2012, le conseil municipal a décidé du recours à des vacances afin d'assurer la mise en œuvre sur l'année 2013 d'une partie des actions du programme de réussite éducative.

Ce programme doit se poursuivre sur l'année 2014 et la ville sollicite à ce titre une subvention d'un montant prévisionnel de 150 000 €.

La mise en œuvre du programme local de réussite éducative 2014 appelle la réalisation de vacances réparties sur 2 thématiques différentes :

- L'accompagnement psychologique des publics ciblés
- Les actions destinées aux enfants scolarisés sur le premier degré

### **A - L'accompagnement psychologique des publics ciblés**

Il s'agit de réaliser, sur demande de l'équipe pluridisciplinaire, un suivi psychologique des enfants et de leur famille si besoin. Pour mener à bien cette tâche, le recours à des personnes possédant une formation en psychologie s'avère nécessaire. Des vacances, pour un volume maximum de 450 heures, sont allouées à cette action.

### **B- Les actions destinées aux enfants scolarisés sur le premier degré**

Les équipes pluridisciplinaires, qui se réunissent en moyenne une fois par mois, émettent des préconisations, pour chaque situation présentée, afin d'apporter des éléments de réponses personnalisés face aux problématiques rencontrées. Des ateliers de pratiques artistiques au sein de l'espace Matisse sont notamment mis en place. Cette action vise à favoriser la libre expression, la verbalisation et l'apprentissage du vivre ensemble. Deux ateliers hebdomadaires doivent permettre aux bénéficiaires du dispositif de réussite éducative de développer de nouvelles compétences en travaillant sur des projets collectifs thématiques de moyen terme. Les créations seront mises en valeur au travers d'expositions ; les enfants et les familles seront, par ailleurs, associés aux événements auxquels participe l'espace Matisse. Des vacances pour un volume maximum de 120 heures sont allouées à cette action.





# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances », en date du 9 décembre 2013,  
Entendu le rapport de présentation,  
Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,  
Considérant la nécessité de mettre en place des vacations dans le cadre du dispositif de réussite éducative cela de recruter et de rémunérer les intervenants,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : de créer les postes suivants :

- Un poste de chef de service de police municipale à temps complet
- Un poste d'éducateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Article 2** : d'organiser en 2014 les vacations nécessaires à la mise en œuvre du programme de réussite éducative

**Article 3** : de conserver le niveau brut horaire de rémunération des vacations à 50/10000 du traitement an afférent à l'indice 100 majoré.

**Article 4** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention 2014 avec le CCAS prévoir que les sommes qui correspondent à ces vacations fassent l'objet d'un remboursement du centre de d'action sociale au titre des charges de personnel, sur présentation d'une facture par la Ville.

**Article 5** : d'imputer la dépense correspondante à ces créations et vacations sur les articles correspondants charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Le... à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 20/12/2013

et publication ou notification le... 19/12/2013

CREIL, le... 20/12/2013

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



20 DEC. 2013

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

